



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-138

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

portant sur

Réglementation de la circulation rue Anatole France

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour prévenir les accidents dus à la proximité du passage à niveau

ARRETE

Article 1^{er}: A partir du 22 avril 2024, les véhicules venant de la rue Anatole France et se dirigeant vers la rue Emile Zola seront tenus de céder le passage aux véhicules venant de la rue Emile Zola et souhaitant tourner dans la rue Evrard Père.

Un panneau « Cédez le passage » sera mis en place à l'intersection entre la rue Anatole France et la rue Evrard Père

Article 2 : La réglementation en vigueur sera mise en place par l'entreprise Miditraçage.

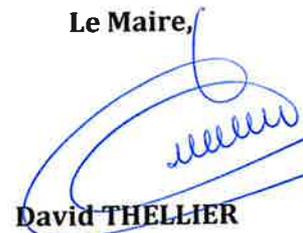
Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **17 AVR. 2024**

Publié le **17 AVR. 2024**

Le Maire,


David THELLIER

